

"Les quatorze points du fédéralisme" dans Fédération (Juillet 1948)

Légende: En juillet 1948, la revue française Fédération décrit en quatorze points les objectifs du fédéralisme européen et fixe les moyens de le réaliser.

Source: Fédération. Revue de l'ordre vivant. dir. de publ. Richard, Max. Juillet 1948, n° 42. Paris: Imprimerie de la Seine.

Copyright: (c) Fédération

URL: [http://www.cvce.eu/obj/"les_quatorze_points_du_federalisme"_dans_federation_juillet_1948-fr-8e513543-f26a-4e62-bfc4-488456bd4398.html](http://www.cvce.eu/obj/)

Date de dernière mise à jour: 15/09/2012

Les quatorze points du fédéralisme

Notre fédéralisme n'est pas un expédient, mais une doctrine et un principe d'action. Nous n'avons pas découvert la nécessité de refaire l'Etat parce que le communisme le menaçait, ni l'obligation de faire l'Europe au lendemain du « coup » de Prague, ou contre des pressions venues de l'Est ou de l'Ouest : bien moins encore pensons-nous laisser usurper le pavillon fédéraliste par un néo-libéralisme plus profitable à un certain capitalisme international qu'à la coopération véritable des peuples. Notre fédéralisme n'est ni un réflexe de panique, ni un camouflage d'intérêts : c'est une construction raisonnée.

1. – En toutes circonstances et sur tous les plans, nous entendons d'abord réagir contre un individualisme qui n'admet de société que comme masse des individus, et contre un collectivisme qui aboutit au même résultat en absorbant totalement les individus dans la société. Nous tenons que l'homme n'est pas seulement un individu, mais le sujet d'appartenances collectives dont l'Etat est actuellement la plus large. Nous affirmons ou – plus exactement – nous constatons l'existence de différentes formes de vie sociale de l'ordre privé, économique et politique, où les activités spirituelles et matérielles de l'homme s'exercent en premier lieu pour atteindre – et là seulement – leur plein épanouissement. Tels sont, sur le plan privé : la famille, l'école, les Eglises, les organisations culturelles ; sur le plan économique : l'atelier, l'entreprise, la profession ; sur le plan politique : la commune, la région, la nation.

2. – L'énumération qui précède indique que ces formes de vie sociale sont naturellement hiérarchisées. Nous disons que cette hiérarchie est naturelle, parce que, partant du groupe élémentaire qui est le plus immédiatement à la mesure de l'homme, elle lui superpose d'autres groupes, dont la complexité croissante de la vie individuelle et collective a provoqué la formation dans l'intérêt même des groupes subordonnés. C'est ainsi que, sur le plan économique, se sont superposées successivement : l'économie domestique, l'économie communale, l'économie provinciale, économie nationale, pour aboutir à l'économie internationale, dont l'organisation est présentement débattue.

3. – Cette hiérarchie naturelle, pour qu'elle soit vivante et efficiente, doit être légalement instituée, c'est-à-dire que les groupes ci-dessus énumérés doivent être reconnus et pourvus d'un statut qui sauvegarde leurs activités et leurs libertés. Ce statut variera nécessairement suivant la nature du groupe, qu'il s'agisse de l'administration propre à ce groupe, ou de la représentation par laquelle il sera associé à l'administration des groupes supérieurs en fonction et dans la mesure de sa compétence.

4. – Il est à peine besoin d'observer qu'à l'encontre d'une critique courante, qui ne peut procéder que de l'imbécillité, de l'ignorance ou de la mauvaise foi, une telle construction est radicalement différente de toutes les formes connues ou concevables du fascisme et du totalitarisme : 1° en ce qu'elle tend à garantir les libertés des groupes sociaux au regard d'un Etat oppressif ; 2° en ce qu'elle ne garantit pas moins les libertés individuelles en organisant la participation effective de chaque membre du groupe à l'administration de ce dernier ; 3° en ce qu'elle est essentiellement pluraliste au lieu d'être unitaire.

5. – Sous cet aspect, le fédéralisme nous apparaît comme apportant la seule solution valable de quelques problèmes essentiels de l'heure présente et notamment comme l'instrument : 1° de la décongestion de l'Etat moderne, dont le rôle administratif et économique doit être d'animation et de contrôle des groupes subordonnés, et le moins possible d'auto-exécution ; 2° de la déprolétarianisation du travailleur, par sa participation à l'administration de l'entreprise et du groupe professionnel.

6. – Le rappel de ces principes doit nécessairement précéder notre prise de position au regard du fédéralisme européen, qui ne peut être que leur extrapolation, s'il veut éviter les erreurs de direction et de procédure où nous le voyons dès maintenant engagé. L'erreur capitale consiste à faire un pseudo-fédéralisme international en refusant le fédéralisme national et en construisant ainsi sur le vide.

7. – Pour notre fédéralisme, l'organisation internationale prolonge naturellement l'action nationale, parce que le problème essentiel de la société parfaite est un problème de dimension optima. Cette dimension optima a varié à travers l'histoire : elle se situa d'abord au niveau de la cité antique, puis de la commune, puis de la province, puis de la nation. De toute évidence, nous devons aujourd'hui dépasser ce stade.

8. – La dimension optima est une dimension intermédiaire : trop petite, les Etats ou les groupes d'Etats n'ont pas les moyens suffisants pour garantir la liberté, l'activité et parfois la vie de leurs ressortissants ; les Etats trop grands englobent des populations très diverses et sont voués au morcellement, comme il est arrivé tôt ou tard à tous les grands empires. Une fédération d'Etats, authentique et durable, ne saurait, en conséquence, résulter de l'accord théorique d'un trop grand nombre d'Etats, mais procéder comme toute construction fédéraliste du simple au complexe, c'est-à-dire de fédérations de voisinage à des ensembles plus complets.

9. – En l'état actuel des choses, une Fédération de l'Europe occidentale semble un objectif non seulement admissible mais nécessaire : elle est, en effet, susceptible de grouper des pays géographiquement rapprochés, de civilisation identique, de cultures semblables, et qui par ailleurs ne sauraient assurer isolément, ni leur indépendance économique, ni leur sécurité politique. Nous sommes donc précisément dans le cas où apparaît la nécessité d'un groupement supérieur aux groupements nationaux pour satisfaire aux besoins de ces derniers et où se dégage la claire notion d'un « bien commun » européen.

10. – De même que, sur le plan national, nous avons admis que la hiérarchie des groupes sociaux comportait, dans le respect des libertés de chacun d'eux, l'abandon d'une partie de leurs prérogatives pour permettre au groupe supérieur d'assurer la défense du bien ou des biens communs à tous les groupes, nous admettons l'abandon, à des fins déterminées, sur le plan international, à la Fédération européenne d'une fraction de la souveraineté des participants.

Ecarter pour la France de 1948 une telle hypothèse est la vaine manifestation d'un nationalisme purement verbal, si l'on veut bien considérer l'état présent de son économie, de ses finances et de son armée. Même si l'on fait abstraction de ces circonstances occasionnelles, il convient de rappeler que l'unité française n'a nullement détruit et a au contraire confirmé les libertés et les activités régionales jusqu'à l'avènement d'une centralisation excessive contre laquelle le fédéralisme se propose précisément de réagir.

11. – On ne saurait en revanche consentir d'abandon de souveraineté qu'à une instance qualifiée pour en faire un usage effectif et conforme au bien commun. De tout ce qui précède, il résulte que la création immédiate d'un super-parlement international, émanation de parlements nationaux, élus sur la seule base des suffrages individuels ne saurait avoir qu'une valeur spectaculaire et nullement constructive. *A fortiori*, l'élection de ce super-parlement au suffrage universel direct, outre que son organisation matérielle se heurterait à de multiples difficultés, prolongerait plus immédiatement encore sur le plan international les insuffisances de structures nationales erronées.

12. – S'il est nécessaire, compte tenu des urgences actuelles, de constituer un organisme international, animateur et contrôleur de la construction fédéraliste, il importe que celui-ci accueille, à côté des représentants des organismes politiques nationaux, des représentants des divers groupes sociaux plus haut définis. En tout état de cause, cet organisme international ne sera pleinement représentatif que le jour où les nations participantes auront, chacune en ce qui les concerne, réformé leur structure interne dans l'esprit sinon dans la lettre du fédéralisme.

Une Fédération européenne ne se constituera pas contre le principe fédéraliste ou en l'ignorant.

13. – Tant sur le plan politique que sur le plan économique, la Fédération européenne ne se fera pas *par le haut* sur les injonctions et selon la loi unique d'un organisme délibérant plus ou moins qualifié. Elle se fera *par le bas*, c'est-à-dire par la juxtaposition d'unions restreintes progressivement élargies, cette méthode n'excluant d'ailleurs d'aucune manière la conclusion multipartite d'accords politiques ou économiques que peuvent conseiller des nécessités immédiates. Mais la solidité et l'efficacité de ces derniers dépendront évidemment de la construction plus ou moins rapide d'un lien fédéral authentique.

14. – La propagande la plus efficace pour la Fédération européenne doit donc être conduite de l'intérieur de façon à assurer partout à cette Fédération un « substratum » national fédéraliste et éviter le simple élargissement à l'échelle européenne d'un parlementarisme purement formel ou des entreprises d'un capitalisme libéral prétendument rénové.